



Syndicat des eaux  
**Cance - Doux**

ORIGINAL

## COMPTE – RENDU

### BUREAU SYNDICAL

**3 décembre 2018 – 18h00 (Lemps)**

**PRESENTS** : MM. BALAY Pascal – PASSAS Jean-Claude – AUDRAS Maurice – HEYRAUD Gérard – Christian VERNEY – André BLACHON – Eric ROCHE

**ABSENTS & non excusés** : MM. FAYA - BERTRAND

**ABSENTS & excusés** : MME Béatrice FOUR – Mr BLACK

**AVAIENT DONNE POUVOIR** : FERREYRE à BALAY

**Date de la convocation** : 19 novembre 2018

**Secrétaire de séance** : M. Gérard HEYRAUD

**Egalement présents** : M. EYSSERIC (directeur), Mme RUIZ (secrétaire), M. DESPORTES (trésorier) excusé

-----  
Présence de Mr Manin (quartier Ravissier) : Ce dernier remercie le syndicat pour la réalisation des travaux. Il confirme la volonté de consommer l'eau. (Le puits posé pour pallier au manque d'eau ne donne pas entière satisfaction, problème de potabilité). Un regard en béton a été posé ce jour.  
-----

Précisions sur le compte-rendu de la réunion du 9 octobre dernier :

⇒ Intercommunalité : il convient de lire ... la ressource d'Annonay-Serrières...

Le compte-rendu de la réunion du 9 octobre est validé à l'unanimité des membres présents. Il sera transmis par mail à chaque délégué à l'issue de la réunion

-----

17/12/2018 08:47

1

Notification : 17/12/18

Maîtrise d'œuvre Eclassan : le Président rappelle la prestation de Mr Dumont (SICC) pour assurer la prestation de maîtrise d'œuvre sur l'opération Eclassan Village. Considérant l'extension des travaux dans le village, il propose de reconduire la mission de SICC. Le montant présenté s'élève à 954 € HT.

Le Bureau syndical valide le devis de la société SICC d'un montant de 954 € HT pour assurer la maîtrise d'œuvre sur le chantier Eclassan Village.  
Il autorise le président à signer le contrat et faire exécuter la prestation intellectuelle.

#### DELEGATION DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le rapport du président présentant le choix du délégataire est présenté. Il rappelle le comité du 10 décembre prochain qui donnera lieu à approbation du contrat de délégation de concession SP. La réception d'une seule offre n'a pas facilité le travail des élus.  
Quelques détails quant à la mise en forme du document restent à modifier.

Le Bureau est favorable pour présenter le document au Comité du 10 décembre prochain.  
S'agissant des branchements neufs et l'urbanisme, le président rappelle qu'un nouvel agent va être recruté prochainement. Il informe que la technicienne qui gère les branchements neufs sur le syndicat Annonay-Serrières sera très peu présente pour former le nouvel agent, cette dernière partant prochainement en congé maternité.

Se pose la question des tarifs. Les tarifs de vente en gros connaissent une hausse considérable qu'il n'est pas possible de répercuter. En 2019, Saur s'engage à ne pas appliquer l'augmentation. Mais comment sera géré ce tarif par la suite ? le Directeur montre son inquiétude quant à la possibilité de réduire les prestations techniques inscrites au contrat.

Il souligne par ailleurs la prise en charge par le Syndicat de l'instruction des demandes d'urbanisme, de la cartographie et des branchements neufs avec les incidences sur le SERENA.  
Le Président indique que la performance hydraulique proposé par le candidat n'est pas très poussée. Il va contacter Saur le lendemain afin d'améliorer les conditions contractuelles.

Pour ce poste, le Directeur rappelle la nécessité et l'urgence d'adopter la démarche et autoriser le lancement d'un marché à bon de commande – le Président soumet au vote cette question rajoutée à l'ordre du Jour :

Le bureau syndical adopte la mesure de dévolution de réalisation des branchements neufs par appel d'offres ouvert, autorise le président à exécuter la dévolution, signer l'accord cadre, réaliser l'opération et signer toutes les pièces se rapportant à l'opération et à son exécution.

-----  
Mr le Maire de Lemps rapporte que son compteur n'a pas été déposé à l'extérieur de son habitation lors des travaux de 2012, réalisés par l'entreprise Ducoin. Le nécessaire va être fait.

#### INTERCOMMUNALITE

Le Président rappelle la rencontre avec Annonay Rhône Agglo (le 24 octobre dernier à Sarras) qui a généré comme décisions la participation du syndicat à l'étude menée par l'agglo d'une part et la désignation, d'autre part, de délégués qui siègeront au Comité de Pilotage, mis en place à cet effet.

Mme le Préfet va être rencontrée le plus tôt possible en présence de Mr le Sous-Préfet. Cette Préfète serait favorable au financement de l'eau potable au titre de la DETR.

Le Bureau syndical est favorable pour participer à l'étude menée par Annonay Rhône Agglo et désigne MM. Balay et Heyraud pour siéger au comité de pilotage. 2 suppléants sont également proposés : MM. Verney et Faya.

**Arche Agglo** : rendu de l'étude - la compétence eau potable ne sera pas exercée et sera ainsi rendue au syndicat. Le président va rencontrer les Maires de Pailharès et Mauves prochainement afin de définir le mode de gestion de leur commune respective.

Le Directeur suggère de réaliser une étude élargie en vue de desservir en eau potable diverses communes extérieures au territoire syndical actuel.

### DECISIONS BUDGETAIRES

Le président présente la décision modificative qui sera soumise au vote du prochain Comité syndical. Celle-ci découle d'une augmentation du Serena de sa participation de fonctionnement à hauteur de 24 000 € soit 12 000 € par syndicat.

CHAP	ARTICLE	LIBELLE	DEBIT	CREDIT
D011	658	Charges diverses de gestion courante		12 000.00 €
D023	D023	Versement à l'investissement	-12 000 €	
R021	R021	Versement du fonctionnement	-12 000 €	
D23	2315	Immobilisations en cours	-12 000 €	

Le Bureau autorise le président à soumettre au vote la présente décision modificative.

### DEMANDES DE FINANCEMENT

Le président rappelle de la délibération du 13 mars 2018 sollicitant le financement de l'Agence de l'Eau, du Département et de l'Etat pour diverses opérations.

Ces dossiers n'avaient pas reçu de suite favorable du service instructeur.

Compte-tenu de la date limite pour transmettre les dossiers DETR (15 janvier 2019), il convient d'approuver les nouvelles demandes de financement.

Le Bureau est favorable à faire une demande financement pour diverses opérations d'alimentation en eau potable.

### RECOURS A L'EMPRUNT

Le président demande l'autorisation de rajouter ce point à l'ordre du jour. A l'unanimité le Bureau accepte.

Le Président rappelle les travaux au réservoir de Jonas faisant l'objet d'une opération budgétaire, pour un montant total de 550 934.50 € HT. Il précise qu'une ligne budgétaire a été ouverte au BP 2018 pour une somme maximale de 2 000 000 € (emprunt).

Il propose de financer cette opération par le biais d'un emprunt, soit 500 000 €.

Le bureau :

- Autorise le président à lancer une consultation pour contracter un emprunt comme suit :
  - 500 000 €
  - 15 ans
  - Taux fixe
  - Amortissement constant
  - Périodicité annuelle
- Autorise le président à négocier et choisir l'établissement bancaire répondant au mieux à la consultation.
- Autorise le président à rattacher cet emprunt à l'opération budgétaire du réservoir de Jonas.

## QUESTIONS DIVERSES

Le président informe les membres de 2 prochaines réunions

- Le 11 janvier chantier Jonas
- Le 18/12 ouverture des plis St-Félicien

Il donne lecture du courrier de Tournon reçu le 23 novembre dernier. Le Maire informe le syndicat qu'il a décidé d'abandonner le projet d'utiliser le réseau du syndicat à partir du carrefour du Cornilhac.

La Ville de Tournon va engager la construction d'une station de pompage, même si cette solution ne permet pas actuellement l'autonomie pour l'alimentation vers le plateau de Pierre.

Aussi et afin de répondre aux besoins de l'irrigation et du secours de la Ville, Tournon continuera à acheter l'eau au syndicat.

La séance est levée à 20h00

Ont signé tous les membres présents